

Le 14 janvier 1884, le compte rendu suivant était présenté à Monseigneur l'Évêque.

« MONSEIGNEUR,

» En ce mois de janvier, où Votre Grandeur a coutume de nous accueillir pour entendre le récit de nos travaux et encourager nos efforts, nous avons eu l'espérance fondée qu'une voix éloquente parlerait en notre faveur ; et déjà, nous nous réjouissions des avantages que nous promettait une parole puissante et féconde.

» Malheureusement, nous avons dû renoncer au concours promis à notre Œuvre par M. l'abbé Ch. Perraud, auquel une maladie grave a imposé le repos. Dieu nous laissant ainsi dans l'obscurité de nos commencements, nous oblige à chercher plus modestement notre pain quotidien. Devons-nous croire aussi qu'il nous assigne la mission moins facile et plus haute de faire monter au rang qu'elle mérite dans les esprits chrétiens l'Œuvre de charité dont vous avez dirigé les débuts, Monseigneur, et qui entre aujourd'hui dans sa septième année ?

» Ce n'est sûrement pas à nous qu'appartiendrait de prendre la parole, si nous n'avions à vous rendre compte de nos actes ; et lorsqu'il nous arrivera de signaler à Votre Grandeur quelque conversion heureuse, nous devons répéter le mot connu d'un chirurgien célèbre à propos d'un malade : « Je l'ai soigné, » Dieu l'a guéri. »

» Bien plus que dans les maux physiques confiés aux soins et à l'étude de la science, il nous est difficile de saisir le mal à sa source pour le détruire en ses racines.

» Contre la volonté arrêtée de ne pas changer, devant l'ignorance et l'inintelligence du bien, nos ressources sont bornées ; le temps dont nous disposons est insuffisant ; nous n'avons souvent, près des prisonnières, d'autre pouvoir que de prononcer en passant, au nom de Jésus-Christ, une parole bienveillante dont se souviendra peut-être utilement un jour, celle qui n'aura trouvé ailleurs que rudesse et mépris.

» Quand nous avons entrevu, Monseigneur, la mission d'une Œuvre spéciale destinée à relever les coupables, nous n'avons pensé tout d'abord qu'à une catégorie particulière ; nous éprouvions une compassion vive pour les malheureuses femmes qu'une première faute entraîne à une vie de désordre, et nous

REVUE DU PATRONAGE

ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — FRANCE. 1° Œuvre du patronage des prisonnières libérées d'Orléans. Sixième année, 1883. — 2° Colonie de Cîteaux.
ÉTRANGER. 1° Compte rendu de l'enquête complémentaire sur le Patronage des libérés. — 2° École de réforme pour les jeunes garçons délinquants de l'État de New-Jersey. — 3° École industrielle pour les jeunes filles de l'État de New-Jersey.

FRANCE

I

Œuvre du patronage des prisonnières libérées d'Orléans.

(Sixième année 1883.)

Nous avons constaté, dans le numéro du mois d'avril 1883, les progrès de l'œuvre éminemment utile et charitable qui fonctionne à Orléans sous la protection de l'éminent prélat que la Société générale des Prisons a l'honneur de compter au nombre de ses membres (1). L'année qui vient de s'écouler, a vu cette œuvre excellente s'affirmer encore par de nouveaux bienfaits et c'est pour nous une vive satisfaction de pouvoir en publier le compte rendu.

(1) Voir *Bulletin*, t. VII. p. 443.

croyions qu'il en est, parmi elles qui, trouvant appui et secours, rentreraient dans la vie honnête.

» L'étude de notre projet, les formalités à remplir pour l'exécuter nous amenèrent à solliciter l'autorisation d'être admises dans la prison. Le soin des prisonnières, sans distinction, devint alors notre OEuvre.

» En pénétrant dans le triste séjour où tant de misères sont rassemblées, nous nous devions à toutes les âmes qui nous expriment le désir de renoncer au vice, quels que soient sa forme et son nom.

» La Providence divine nous ouvrait largement ainsi la voie vers laquelle nous portaient nos aspirations. C'est donc avec la confiance qu'elle nous aidera à y marcher avec foi, et non sans utilité, que nous nous abandonnons à sa prudente conduite.

» Nos succès, cette année, ont été peu nombreux, nous en convenons avec regret, mais sans surprise et, grâce à Dieu, sans en être découragées, car nous avons vu s'affermir, d'autre part, les progrès de nos pénitentes, et aucune de celles dont nous avons parlé l'an dernier, Monseigneur, n'a quitté le refuge ouvert à leur bonne volonté.

» Grâce à la charité autant qu'à l'expérience des Religieuses du Bon-Pasteur, nous assistons avec bonheur à la transformation qui s'opère dans les âmes confiées à leur charge. Nous aimons à le dire ici, ces dames sont pour nous plus que des auxiliaires et, sans elles, nous réussirions bien rarement dans la poursuite d'une tâche qui exige la connaissance intime du cœur humain jointe à un dévouement de toutes les heures.

» Nous leur avons conduit, il y a cinq ans, déjà, une enfant que sa mère, hélas ! encourageait, par son exemple et sa triste complaisance, à courir à son déshonneur. C'est à contre-cœur et avec l'espérance de n'y pas demeurer longtemps qu'H... entra dans leur maison. La volonté de son tuteur l'y a maintenue ; la jeune fille s'est pliée peu à peu à la règle ; intelligente, elle a compris le bien qui lui a été fait et tout nous permet de croire qu'au jour prochain de sa majorité, son libre choix la retiendra dans l'asile où on lui apprend à connaître ses devoirs, au moins jusqu'au moment où elle pourra en sortir assurée d'une existence due au travail.

» Là encore se trouve, dans la troisième année de son sé-

jour, une pauvre fille, jeune aussi et tombée bien bas. C'est volontairement que celle-ci a franchi le seuil des bonnes sœurs ; nous l'avions avertie qu'il faudrait du courage et que la soumission à la règle lui imposerait des sacrifices auxquels elle était peu faite. M... a, malgré tout, persévéré jusqu'à présent, et si, quelquefois, emportée par un caractère violent, elle a manifesté le désir de se voir rendue à la vie du dehors, devant la porte ouverte, elle a refusé de sortir.

» Si nous n'avions la certitude de nous adresser ici à des cœurs épris de la charité de Jésus-Christ, nous reculerions devant le récit des misères que nous allons mettre sous les yeux de Votre Grandeur ; mais pour vous, Monseigneur, et pour nous, qui croyons, toute âme vaut un prix supérieur à tout dévouement ; toute âme est digne d'être cherchée et poursuivie jusqu'au dernier degré des chutes humaines puisque la charité divine s'est abaissée jusqu'à elle.

» C'est, il y a deux ans, sortant de l'Hôtel-Dieu d'Orléans où elle nous avait aperçues, que s'est recommandée à nous une bien triste créature, mal faite de corps et d'esprit, gourmande, menteuse, hypocrite et déjà n'inspirant que répulsion. Nous ne l'avions pas alors rencontrée en prison ; elle n'appartenait pas à notre œuvre ; mais son infirmité nous la fit prendre assez en pitié pour essayer de lui rendre service. Les personnes, dirai-je *trop charitables*, auprès desquelles nous cherchions à nous renseigner sur son compte, ne nous dirent pas toute la vérité ; la famille de cette fille est honorable, son éducation avait été chrétienne, les religieuses de l'Hôtel-Dieu sont compatissantes... la pauvre disgraciée put trouver un emploi. Mais là, elle donna des marques de son improbité et, bientôt, vint prendre rang parmi les hôtes que nous visitons. Elle se disait calomniée, les preuves manquaient au délit, ou elles furent insuffisantes, la condamnation fut légère. Nous avons su depuis que l'accusation était fondée, et c'est après la libération de la détenue que nous avons pu nous convaincre de tous ses vices.

» Il nous est impossible d'énumérer ici les innombrables roueries de son imagination ; qu'il nous suffise de dire qu'expulsée de l'hôpital pour avoir feint diverses maladies, elle s'est fait renvoyer, parce qu'elle était épileptique, d'un couvent où elle nous avait priées de la faire recevoir et prétendait *vouloir* rester, Or, son épilepsie était une fraude nouvelle pour

atteindre, sans avoir l'air d'y prendre part, le résultat qu'elle avait obtenu.

» Quelques mois plus tard, au moment où nous avions signifié à M... qu'il nous était absolument impossible de rien faire de plus pour elle, elle entra, se recommandant encore une fois de nous (sans en avoir demandé l'autorisation) dans un asile charitable d'où nous furent adressées quelques questions la concernant.

» Nous n'avons pu que révéler les péripéties de son passé, implorant toutefois, pour elle, une dernière épreuve en laquelle nous avouons avoir eu peu de foi.

» C'était au mois de juin, nous sommes en janvier... M... est encore au Refuge; elle paraît éprouver un repentir sincère et le réel désir de se réconcilier avec sa famille.

» Nous sommes loin d'affirmer que sa conversion soit durable, mais le changement qui s'est opéré, au moment même où nous désespérions de rien faire d'utile pour cette malheureuse fille, nous a montré une fois de plus, en même temps que notre incapacité personnelle, la puissance miséricordieuse de Dieu. N'est-ce pas une leçon qui nous enseigne à ne pas nous décourager auprès des âmes mêmes qui nous semblent perdues ou incorrigibles ?

» Nos absentes aussi, Monseigneur, ont part à nos sollicitudes : l'une d'elles a été reçue dans une ville du Midi par les Sœurs de Marie-Joseph. Nous la comptons au nombre des retrouvées du Bon-Pasteur. Deux années se sont écoulées depuis notre rencontre avec C., et l'an passé, nous en avons entretenu longuement Votre Grandeur.

» A Pâques 1883, instruite de sa religion, fortifiée par la pratique qu'elle en avait acquise dans son séjour à la solitude de Nazareth, la pauvre C. projeta d'en sortir. Elle se croyait capable de gagner sa vie dans le monde et elle voulait y retourner, résolue de bonne foi d'y chercher à manger honnêtement son pain.

» Malheureusement, ses facultés et sa vigueur ne répondaient pas à ses vues. Sourde aux représentations des Sœurs et à nos propres observations, elle vit s'ouvrir devant elle les portes de sa clôture; on l'avertit que, dans ces conditions, la règle s'opposait à ce qu'elle rentrât dans la maison.

» Aussi, bientôt après, éclairée sur la réalité, C... regrettait

amèrement le parti qu'elle avait pris. Trois jours avaient suffi pour dissiper ses illusions et seule, sans travail, peu capable d'en faire aucun, voyant mal et vieillie avant l'âge, la pauvre fille se sentait perdue.

» Elle se souvint alors d'une dame charitable qu'elle avait vue souvent à Nazareth; dans sa détresse, elle alla la trouver et, sous sa protection, la repentante fugitive fut conduite à la Supérieure. Celle-ci la voyant ainsi accompagnée, comprit ce qui s'était passé; elle consentit à faire fléchir, pour la prodigue, la rigueur de son règlement, et la reçut en mère qui retrouve son enfant.

» Nous espérons à présent, que l'expérience est complète pour elle et nous croyons pouvoir compter sur les promesses de C... qui ne pense plus, nous dit-elle, qu'à bénir Dieu de l'avoir ramenée au port où elle veut demeurer.

» Nous pouvons vous signaler, Monseigneur, un résultat heureux, et rare à la suite d'une condamnation. Une jeune femme, coupable d'un vol, dicté à la vérité, par un sentiment de vengeance étourdie et commis sans la volonté d'en tirer profit, a été, par les soins zélés d'une de nos patronnesses, réconciliée avec son mari.

» Celui-ci, justement blessé, refusait son pardon; on n'obtint que difficilement son consentement au retour de sa femme chez lui; et quand sa peine fut expirée, elle osa à peine y rentrer malgré son vif désir de revoir son enfant. Sa conduite excellente dans la prison, lui avait mérité une réduction de trois mois. Retournée depuis un an dans son ménage, sa tenue est très bonne et la mauvaise volonté qu'elle redoutait de rencontrer chez son mari au sujet de l'accomplissement de ses devoirs religieux qu'elle avait un temps négligés comme lui, a disparu. Non seulement, il lui permet de les remplir, mais le dimanche, il l'accompagne souvent à l'église.

» Cette jeune femme et une jeune fille libérée depuis plus longtemps et retournée chez ses parents, sont décidées à faire, quand le moment en sera venu, les démarches nécessaires pour être réhabilitées.

» Une toute jeune fille, qui avait réclamé les soins de notre patronage, reculait, au dernier moment, devant nos propositions. Inquiète de l'avenir qu'elle se préparait, celle de nos patronnesses qui s'en était occupée, écrit à sa famille. La jeune

filles avait une sœur mariée et honnête qui s'empresse d'accourir. Au jour de sa sortie, M. A... se trouve en sa présence et, vaincue par les larmes qu'elle lui voit répandre, consent à la suivre et revient à de sages résolutions. Nous savons qu'elle est restée près de sa sœur et placée sous ses yeux.

» Dans le cours de l'année, nous avons mis au Bon-Pasteur une jeune fille qui donne bonne espérance ; nous avons envoyé à Troyes, une femme dont on nous rend un compte satisfaisant.

» Nos enfants, au nombre de cinq, entre huit et quatorze ans, s'élèvent paisiblement, sans réclamations de la part des parents. Il faut y ajouter une fille de dix-huit ans, dont la mère insensée et mendicante nous a causé quelques soucis. Ici, nous avons eu la satisfaction de nous voir soutenues par l'autorité ; la mesure prise par M. le Premier Président, qui avait confié à notre œuvre, il y a trois ans, la tutelle de l'enfant, a été confirmée en fait, et ce nous est une consolation de savoir les excellentes Religieuses auxquelles nous avons remis M... B..., en parfaite sécurité relativement à notre pupille.

» Il faut encore que vous nous disions, Monseigneur, que nos dames Patronnesses correspondent avec trois condamnées transférées en maison centrale ; elles espèrent parvenir de la sorte à les maintenir dans les sentiments de repentir et de réparation qu'ont témoignés ces jeunes femmes pendant leur incarcération à Orléans. Le lieu de leur séjour implique des fautes plus graves devant la loi que celles qu'ont commises nos pensionnaires accoutumées ; la confiance qu'elles mettent en nous, nous fait un devoir de les suivre pour les encourager pendant la durée de l'expiation légale. Plus tard, peut-être pourrons-nous les aider à rentrer en grâce auprès de leurs familles ou à retrouver dans le monde, une place honorable par leur labeur et leur bonne conduite.

» La plus ancienne de nos patronnées vient de quitter Orléans pour occuper, ailleurs, avec son mari, un poste avantageux. Elle est mariée depuis six ans et sa conduite est tout à fait satisfaisante.

» Tels sont, Monseigneur, les faits les plus saillants qui ont marqué pour nous l'an 1883.

» Des années précédentes, il nous reste huit patronnées au couvent, plus nos enfants.

Pendant le cours de cette année, nous nous sommes occupées d'une trentaine de détenues. Après avoir reçu des secours auxquels elles ont répondu par des promesses, une dizaine ne nous ont pas donné de leurs nouvelles. Six nous sont restées fidèlement reconnaissantes ; quelques-unes après un séjour plus ou moins long à l'Hôtel-Dieu ou au Bon-Pasteur se sont lassées, nous les avons perdues de vue. Plusieurs ont eu de nous des vêtements, le prix d'un voyage pour se rapatrier ; souvent, elles ne savent pas écrire, celles-là disparaissent, et ne pas les revoir est ce que nous avons de meilleur à leur souhaiter.

» C'est ainsi, Monseigneur, que notre patronage, hautement chrétien, s'établit peu à peu. Nous avons, jusqu'ici, rencontré chez les magistrats auxquels nous avons eu affaire, la plus courtoise approbation et, chaque fois que nous en avons eu besoin, un efficace soutien.

» M. le Directeur de la circonscription pénitentiaire nous rend facile la tâche que nous avons entreprise et nous l'en remercions.

» Nous aurions bien sujet de dire avec saint François de Sales : « J'aime mieux, devant Dieu, être faible que fort, car les forts, » il les mène par la main, mais les faibles, il les porte entre ses » bras. »

» Ne vous semble-t-il pas, Monseigneur, qu'à notre petite œuvre, cette place de choix a été réservée, quand nous la voyons vivre avec des ressources modiques et récoltées au jour le jour.

» Sans doute, nos désirs et nos espérances vont bien au delà de ce que nous avons réalisé, mais nous bénissons Dieu des résultats qu'il nous a été permis d'obtenir ; nous attendons du temps et d'une expérience plus complète la conviction que nous n'avons pas su faire pénétrer encore assez profondément dans l'esprit du grand nombre.

» Pour soutenir notre persévérance, nous avons eu présente à la pensée une parole de notre père vénéré et aimé. Peu de semaines avant sa mort, sur le récit de nos premiers essais, Monseigneur Dupanloup nous dit ces simples mots : *Oui, vous pouvez faire du bien.*

» Or, faire un peu de bien, l'accomplir simplement, et pour y parvenir, ne reculer devant aucune peine, c'est la tâche que

nous offrons de partager avec les cœurs qui voudront s'y dévouer. De ceux qui n'auraient pas la vocation nécessaire et qui ne se sentiraient pas la force de subir des échecs inévitables ni de regarder en face la laideur du vice, nous n'espérons pas un secours si entier, mais nous les prions aussi de nous aider en accordant à l'œuvre la modeste souscription des associés honoraires.

» A vous, Monseigneur, qui, dès le commencement, avez avec nous et devant nous, marché dans le chemin que nous suivons, nous demandons dans le souvenir de celui qui a été votre père et le nôtre, le grand et pieux Evêque d'Orléans, de bénir une fois encore, le patronage des libérées fondé par lui naguère, demeuré aujourd'hui votre œuvre et la nôtre. »

II

Colonie de Cîteaux ; distribution solennelle des prix.

Le 23 septembre dernier, la Colonie agricole de Cîteaux procédait à la distribution solennelle des récompenses méritées par ses élèves. Nous empruntons au récit d'un témoin oculaire la description de cette fête, dans laquelle M. Octave Falateuf, avocat à la Cour d'appel de Paris, a fait entendre aux jeunes élèves de cette belle colonie des paroles que nous sommes heureux de reproduire.

La première chose qui frappe nos regards, dit le témoin dont nous reproduisons le récit, est la magnifique statue du P. Rey, le fondateur de la colonie de Cîteaux et d'autres colonies agricoles en France. Elle s'élève majestueuse au milieu de massifs de fleurs et de verdure qu'entoure une couronne de sapins verts.

On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration en voyant cet homme de bien, et l'on s'arrête volontiers devant sa statue pour lui dire : Merci.

Mais continuons notre visite; nous sommes devant un grand bâtiment qui fait face à la statue; c'est la partie la plus moderne de l'ancienne abbaye, son style est de la seconde moitié du dernier siècle. Un superbe escalier nous conduit au premier

étage. On a orné un long couloir de guirlandes et de couronnes, une estrade garnie de draperies est au milieu. C'est là sans doute, me disent mes enfants, qu'on va distribuer les prix; notre guide répond affirmativement.

Nous descendons par un second escalier encore mieux réussi que le premier, nous rencontrons un gros bâtiment qui sert aux ateliers; celui-là est du xvii^e siècle, si on en juge par ses restes découronnés. Un troisième, portant un caractère plus accentué, est du xvi^e siècle, c'est l'ancienne bibliothèque des moines; le phalanstère de 1844 en avait fait un théâtre.

Il est facile de se promener dans Cîteaux, on n'y trouve point de clôtures, à peine quelques murs de terre pour protéger les jardins, on y respire à son aise.

Mais c'est l'heure du déjeuner, nous nous rendons à l'invitation. Tout est large à Cîteaux, et surtout l'hospitalité, si nous en jugeons par le nombre des invités. Nous ne perdons pas de temps à table, pressés que nous sommes de répondre à l'appel des clairons qui sonnent l'exercice militaire.

Cette fois, un nouveau défilé plus majestueux que le premier, réunit tout le monde dans la cour des grands, et nous assistons à des exercices faits avec une précision vraiment remarquable. On me dit que Cîteaux n'a pas attendu les nouvelles lois pour adopter cette partie de l'enseignement civique, il date de plus de trente ans.

Toutes les divisions, sans oublier celle de l'Asile, ont manœuvré, l'heure de la distribution des prix est arrivée, on se rend au local préparé.

Sur l'estrade dont nous avons parlé prennent place le R. P. Supérieur, M. l'abbé Villion, directeur de l'œuvre Saint-Léonard, le P. Cœur, directeur de la colonie de Saint-Genest-Lerpt, plusieurs autres ecclésiastiques et bon nombre de notabilités de la ville de Dijon et des environs. Citons entre autres : la famille Falateuf, M. le comte L. de Cisse, la comtesse de Broin et le vicomte de Latour, M^e Rémondet, M. Lavielle, M. Bresson, M. le Maire de Noiron, et un grand nombre de personnes amies que la vaste salle avait de la peine à contenir.

M. Falateuf, avocat à la Cour d'appel de Paris, par un discours plein de cœur, est venu rappeler aux déshérités de ce monde, à ces pauvres enfants plus malheureux que coupables, que leur tâche, si rude qu'elle soit, est noble et belle.

« Élèves de Citeaux, a dit l'éloquent orateur, cette cérémonie me rappelle les jours de ma jeunesse; pour nous aussi une fois dans l'année, notre Lycée se mettait en fête; ses portes s'ouvraient et, devant une assistance venue du dehors, les meilleurs, les plus dignes, aux applaudissements de tous, recevaient le prix de la vaillance, du travail; c'était bien beau.

» Eh bien, mes enfants! je crois que c'est plus beau ici, d'une beauté morale à laquelle nos fêtes ne pouvaient atteindre.

« Nous étions les enfants des lycées, des heureux; notre jeunesse avait été sans lutttes et sans misère; des parents avaient veillé sur nous; le bien nous avait été facile; pour gagner nos récompenses, nous n'avions eu qu'à suivre la voie aisée, aplanie devant nous et à ne pas nous jeter dans des chemins de traverse à la recherche des obstacles, des cailloux, des ronces, que l'on avait eu soin d'écartier de nos pas.

» Vous, mes enfants, vous avez eu, sinon tous, du moins le plus grand nombre, la vie bien dure et bien âpre; combien d'entre vous n'ont pas su, avant d'entrer dans cette chère et digne maison, ce que c'est que d'être aimé, d'avoir une famille; combien, avant de venir ici, n'ont pas su ce que c'était qu'un noble exemple. La faim, cette mauvaise conseillère; le besoin, ce terrible incitateur au mal, ont pesé sur votre vie; vous en avez connu les étreintes. Quand nous étions heureux, vous étiez malheureux; le mal était autour de vous, quand le bien nous entourait de toutes parts. Laissez-moi vous le rappeler, pour vous dire que les récompenses qui vont être décernées aux plus dignes d'entre vous, Élèves de Citeaux, représentent plus d'honneur que les récompenses qui nous étaient décernées; car chez vous, elles sont le prix de longues et dures batailles contre le mal. Honneur aux récompensés de ce jour! Ce sont de belles et nobles fêtes que celles où ils reçoivent la récompense de leurs efforts et le prix de leur vaillance.

» La distribution des prix à Citeaux est donc plus belle, d'une beauté morale plus grande que nos distributions de prix à nous.

» Aussi, pour en rehausser l'éclat, aurais-je voulu un autre orateur que moi, dont la vie est ailleurs, que ne relève aucune fonction, aucun titre honorifique. Votre Supérieur en a jugé autrement. Il sait combien j'aime Citeaux, de quels

sentiments je suis pénétré pour ses Maîtres et leur Oeuvre. A mes sentiments il a mesuré mes forces. J'ai accepté la tâche qu'il m'imposait; à un pareil homme, peut-on refuser quelque chose? Je m'efforcerai donc de rester à la hauteur de ma tâche; s'il en était autrement, prenez-vous-en aux défaillances de mon esprit, mais non à la faiblesse de mon cœur qui est tout à vous.

» J'ai à vous dire de grandes choses. Quel plus beau sujet pourrais-je traiter devant vous que Citeaux? Je vous parlerai donc de Citeaux; mais ne vous attendez pas à ce que je vous parle du Citeaux actuel; il me semble qu'il y aurait quelque témérité à le faire; j'aurais à vous parler de l'abbé Rey et de vos Maîtres; la tâche dépasserait mes forces. L'abbé Rey est de ces hommes pour lesquels la louange humaine est impuissante; pour un pareil homme, il n'y a pas autre chose que la bénédiction de Dieu. Elle seule peut le récompenser; elle l'a fait.

» De vos Maîtres, je ne veux pas non plus entreprendre l'éloge; est-ce que ma parole vaudrait cette louange qui s'échappe ici et des choses et de vos cœurs?

» Tout ici parle d'eux; tout a été créé par eux; ces bâtiments sont leur œuvre; ces ateliers ont été installés par eux; ces champs ont été rendus à la culture par eux; il me semble que de chaque sillon comme de chaque pierre s'élève un cantique en leur honneur. Et puis il y a un cantique plus glorieux encore, pour eux, mes enfants; c'est le cantique qui se chante dans vos cœurs. Ils sont, pour beaucoup d'entre vous, la famille; jamais enfants n'ont été plus aimés d'un père, que vous n'avez été aimés d'eux. Ils ont fait germer le bien dans vos âmes et ils font de vous des hommes vertueux; vos cœurs sont à eux, n'est-ce pas? Qu'est-ce que je peux dire qui leur plaise plus? Je suis d'abord de ceux qui devant le beau, le noble, ne savent qu'admirer et se taire.

» Je ne veux pas vous parler du Citeaux passé, de ceux qui l'ont habité, des grandes choses qui s'y sont faites.

» Ce sol qui vous est cher parce que beaucoup d'entre vous y sont nés à l'honneur, a été célèbre autrefois.

» Il y a huit siècles, ces campagnes si belles, ces terres, l'orgueil de l'agriculture bourguignonne, n'étaient pourtant qu'un immense cloaque. Placées à un des points bas de la

vallée de la Saône, elles recevaient les eaux des coteaux supérieurs, et ces eaux, arrêtées dans leur écoulement, avaient formé d'inextricables marécages dont les émanations pestilentielles repoussaient l'agriculteur et faisaient de ce lieu un désert, peuplé seulement de bêtes fauves. Nul habitant n'osait s'y fixer, quelques chasseurs seuls parcouraient ces solitudes.

» Tout à coup, vingt et un hommes arrivèrent du nord de la Bourgogne; ils venaient du Tonnerrois, de Colan et de Molesmes; c'étaient des moines, mais des moines qui ne se contentaient pas de prier Dieu, ils travaillaient.

» Leur sainteté émut les chasseurs qui fréquentaient ces solitudes; la curiosité avait attiré le chasseur, la curiosité se changea en admiration quand on sut que ces hommes refusaient toutes les libéralités dont, en ce temps de foi, la piété des fidèles comblait les moines. Ils n'acceptaient que des pioches et des pelles.

» Et, chose incroyable! dans un siècle où les laïques n'estimaient que la chasse et la guerre, les religieux l'abstinence et l'oraison; quand laïques et religieux tenaient en un profond dédain le travail des mains, ces vingt et un religieux s'imposèrent comme règle, comme moyen de perfection, le travail des mains si méprisé.

» L'admiration qui accueille les choses nouvelles ne fut pas marchandée à ces vingt et un moines, et elle dura autant que le succès de leur tentative. Leurs premiers essais furent heureux; la Vouge, débarrassée de certains obstacles, emporta une partie des eaux; et quelques îlots de terre émergeant au-dessus des marais purent être convertis en terres arables. Mais la tâche était trop lourde pour ces vingt et un moines, le nombre leur manquait.

» La Vouge s'encombra de nouveau; les eaux remontèrent; le marécage s'étendit encore une fois sur les terres qu'on lui avait enlevées. Les vingt et un moines redoublèrent d'ardeur, mais la fièvre se mit de la partie, elle frappa cruellement la petite troupe.

» Combien de fois le travail fut-il interrompu pour relever un moine à qui la fièvre avait arraché la pioche des mains, pour le porter sur son grabat, lui voir donner les derniers sacrements et le conduire au lieu de sa sépulture en chantant l'Office des morts. L'âme de l'Abbé était triste, bien triste. Qu'allait

devenir son Oeuvre? Est-ce que cette idée de tirer le travail des mains du mépris dans lequel il était tenu, et d'en faire un moyen de perfectionnement de l'âme humaine, était fausse?

» Et, dans la détresse du monastère, nul ne venait aider ces moines décimés; ils étaient blâmés; c'étaient des imprudents, des téméraires. Pourquoi faire autrement que les autres moines? n'était-ce pas profaner les mœurs d'hommes voués au service de Dieu, que de les consacrer à cette chose vile, le travail des mains? Cîteaux allait mourir au milieu des railleries du monde. Mais Cîteaux avait été voué par ses fondateurs à la Vierge; en signe de leur dévotion, ces moines avaient adopté la robe blanche. La Vierge veillait sur ces moines blancs.

» Un jour que saint Étienne était plus profondément navré, et qu'il priaït du plus profond de son cœur, trente jeunes hommes se présentèrent à la clôture. Ces trente jeunes hommes étaient ce qu'il y avait de plus brillant dans la plus brillante jeunesse de la Bourgogne; la cour des ducs n'avait pas de plus nobles gentilshommes; l'armée des ducs n'avait pas de plus braves officiers. Tous les dons de la fortune et de la naissance leur avaient été prodigués; ils avaient connu le luxe des équipages, les beaux chevaux, la bonne chère, la richesse des ameublements, les fêtes, les plaisirs de la chasse, les émotions de la guerre; ils avaient été les plus heureux parmi les heureux du monde, et ils venaient à cette maison de douleurs et de peines, à ce monastère agonisant, à cet Abbé qui avait vu mourir la plus grande partie de ses moines et qui ne commandait plus qu'à quelques solitaires épuisés, et ils disaient: Nous avons assez des plaisirs, des jouissances du monde. Fi des grandeurs, des richesses! tout cela est mensonge; tout cela laisse un vide insupportable dans l'âme humaine: Dieu seul peut remplir ce vide, Dieu seul peut donner le bonheur.

» Nous venons à vous parce que vous aimez la misère, la bassesse; nous venons à vous parce que vous savez si bien ce qu'a de vain la parole humaine, que vous avez fait du silence une des règles de votre vie: nous venons à vous parce que vous savez si bien ce qu'est la richesse humaine, que vous avez fait vœu de pauvreté; nous venons à vous, parce que vous savez si bien que la chair est faible, que le corps et ses appétits peuvent nous conduire au mal, que vous l'avez asservi à l'âme, que vous en avez fait un esclave docile, que vous le domptez par

l'abstinence, que vous lui imposez le travail des mains, la fatigue corporelle.

» Nous vous supplions de nous recevoir parmi vous ; nous déposons à vos pieds nos habits de gentilshommes, nos armes portées dans les tournois et les combats ; nous renouons à tout, à nos familles et à nos amis ; laissez-nous revêtir votre robe blanche ; donnez-nous des pelles et des pioches, nos mains habituées à porter l'épée sauront les soulever. Nous haïssons toutes les douceurs de l'existence auxquelles nous avons été habitués ; nous voulons les expier. A nous les besognes les plus répugnantes, les tâches les plus difficiles, nos cœurs seront comblés de joie et nos bras seront assez forts. Je vous demande si la clôture s'ouvrit devant les trente gentilshommes.

» Les débris des vingt et un moines et les nouveaux venus s'agenouillèrent ensemble devant l'humble autel de la pauvre église, ils prièrent Dieu et la sainte Vierge, ils se relevèrent sous la bénédiction de saint Étienne, et tous ensemble, anciens et nouveaux Cisterciens se rendirent au travail. Cîteaux était fondé.

» Alors commença une série de prospérités inouïes. Sous l'effort de tant de bras, les eaux stagnantes et croupissantes des marais s'écoulèrent.

» Ces moines, volontaires de l'agriculture, laboureurs, pâtres, par esprit religieux, avaient le nombre ; ils eurent l'instruction, le génie. Ces cloaques, repaires de bêtes fauves, se transformèrent en d'admirables champs de culture qui firent l'étonnement et l'admiration du monde entier. A l'agriculture barbare, semi-nomade, et impuissante à multiplier les ressources, ces moines substituèrent une agriculture intelligente, stable et féconde qui défia bientôt les famines et les disettes.

» Ces moines à la recherche des besognes répugnantes, qui sollicitaient comme une faveur la charge de ramasser le fumier, ont créé la science des engrais, c'est-à-dire l'agriculture moderne. Ces moines, après avoir créé la terre qui devait les nourrir et s'être assuré à jamais des moyens d'existence, songèrent à élever des constructions qui pussent durer autant que leurs œuvres, et surtout une maison de prières digne de Dieu et de la Vierge qui les bénissaient.

» Ces moines blancs demandèrent au travail de leurs mains leurs monastères comme ils avaient demandé au travail de leurs mains leurs champs de culture. Ces moines blancs furent bû-

cherons, charpentiers, maçons, menuisiers ; ce sont eux qui ont coupé et façonné les charpentes de leurs bâtiments, qui en ont fait les briques, qui en ont extrait et taillé les pierres, etc. Il n'est pas de métier qu'ils n'aient exercé, et sous l'effort de leurs bras, se sont élevées des constructions qui ont fait l'admiration du douzième siècle et qui feraient encore l'admiration du nôtre, si des barbares d'un autre âge ne les avaient pas saccagés et détruits.

» Ces moines ont créé un genre d'architecture, le genre cistercien, genre noble et sévère, dont la Bourgogne du nord offre encore à Fontenay et, à Pontigny des restes qui permettent d'en apprécier la beauté. Ils ont été les inventeurs de grandes choses, en agriculture, en architecture, en industrie, pour la France et pour le monde entier, car les succès de ces moines ouvriers, de ces moines défricheurs, bâtisseurs, ne devaient pas être limités au lieu où ils avaient fondé Cîteaux.

» A dè pareils travaux, le XII^e siècle reconnut l'influence divine ; alors des novices arrivèrent en grand nombre, et Cîteaux devint trop étroit.

» L'Europe entière connut bientôt les merveilles de Cîteaux et on vint à Cîteaux demander des moines blancs pour enseigner les grandes choses qu'ils avaient inventées, l'art de faire produire à la terre, l'art de bâtir et l'industrie. Cîteaux répondit aux demandes de toute l'Europe. En 1148, au milieu du XII^e siècle, les Cisterciens comptaient, éparpillés en Europe, cinq cents monastères ; le nombre tripla.

» Il n'est pas une contrée de l'Europe où les moines de Cîteaux n'aient prié, défriché, bâti, enseignant aux hommes comment on prie Dieu, comment on honore Dieu et comment on utilise les dons qu'il a faits ; comment on féconde les terres qu'il a créées ; comment on construit pour l'homme qui est son ouvrage et comment on construit pour Dieu que l'homme doit honorer par ses œuvres.

» Je cherche qui a porté en Europe plus loin que le moine blanc l'honneur, la gloire du nom français. Personne. L'uniforme bleu des soldats du grand Napoléon a brillé dans bien des batailles, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest ; mais le soldat de Napoléon n'a pénétré ni dans les Iles Britanniques, ni dans la Suède, ni dans la Norwège : les moines blancs de Cîteaux y ont pénétré.

» Donc la plus grande gloire militaire de la France est moins

grande que la gloire pacifique des moines de Cîteaux. Or, c'est de ce sol que sont partis ces vainqueurs pacifiques qui ont fait le tour du monde. Ce sol est glorieux, mes enfants, il est vôtre; en êtes-vous fiers?

» Mais si nous cherchons la cause de cette gloire immense, inutile, nous la trouvons dans la grandeur de l'idée que Cîteaux a fait triompher dans le monde: l'idée de l'honneur du travail des mains. Cîteaux le premier va tirer ce travail de l'abjection. Oui, quand les seigneurs de la Bourgogne furent venus à Cîteaux demander, en même temps que la robe blanche du moine, l'outil du travailleur et solliciter comme une faveur de se faire ouvriers, terrassiers, laboureurs, pâtres, charpentiers, maçons, maréchaux ferrants, de soigner le bétail, de ramasser le fumier; oui le travail des mains fut relevé de l'abjection, puisque de tels hommes l'avaient trouvé enviable, désirable, glorieux; le travail des mains commença à être honoré.

» Un des côtés de notre sublime religion n'avait pas été suffisamment mis en lumière jusque-là. On avait perdu de vue que le divin Enfant est né dans une étable comme l'enfant du plus pauvre ouvrier, entre deux humbles animaux compagnons du travail corporel de l'homme, l'âne et le bœuf. On avait oublié cette sublime tradition qui nous dépeint Notre-Seigneur Jésus-Christ travaillant de ses mains. Je n'ai jamais pu voir ces vitraux qui représentent saint Joseph et Notre-Seigneur, un rabot à la main devant un établi, sans un profond attendrissement. C'est Cîteaux le premier qui a honoré Jésus ouvrier. Jésus a été plus qu'honoré à Cîteaux, il y a été aimé avec passion.

» Un homme qui a vécu ici, le chef des trente gentilshommes, un homme que l'Église a fait saint, que l'adoration des hommes a fait grand parmi les plus grands, saint Bernard, a mis le travail des mains au-dessus de toutes les joies de ce monde. Cet homme a épuisé toutes les gloires humaines; à sa voix se sont levés autant de soldats qu'à la voix du grand Napoléon; il a été l'arbitre obéi des empereurs et des rois; les peuples se sont agenouillés devant lui; ses discours ont remué son époque, ses écrits réchauffent encore les cœurs et les esprits au xix^e siècle comme au xii^e. Eh bien, cet homme il a fallu l'ordre de ses supérieurs pour l'arracher au travail des mains; et, au milieu de toutes les

grandeurs, il a toujours regretté, il a toujours pleuré sa faucille; il a eu la nostalgie de l'outil.

» Tel est le cas qu'un pareil homme faisait du travail des mains; et c'est ce qui a fait sa grandeur; c'est ce que Dieu a béni en lui. La preuve en existe.

» Je vous ai dit les gloires de Cîteaux; mais ces gloires n'ont pas toujours duré. Les désastres de la guerre de Cent ans ont détruit l'ordre partout, même dans les monastères; mais quand l'ordre revint avec la paix, Cîteaux ne retrouva pas sa grandeur, le travail des mains avait cessé; les splendeurs de Cîteaux étaient finies. Les moines blancs continuèrent à édifier le monde par leur piété, mais l'histoire ne releva aucun fait à leur honneur. Ils se contentèrent d'être les pieux gardiens de grands souvenirs.

» Au temps de sa splendeur, tout ce qu'il y avait de grand en Bourgogne avait voulu être enterré à Cîteaux; des tombes illustres étaient abritées sous les voûtes de l'église de Cîteaux; les moines blancs furent les gardiens de ces tombeaux.

» Les moines du xv^e siècle laissèrent des mains mercenaires labourer, moissonner où avaient labouré et moissonné saint Robert, saint Albéric, saint Étienne, saint Bernard; des mercenaires entretenirent les constructions que tant de saints avaient édifiées. Ce n'était plus le Cîteaux d'autrefois. C'en était le sol et les murs, mais ce n'en était plus l'esprit. Aussi, pendant les derniers siècles, Cîteaux resta grand, mais seulement par ses souvenirs.

» Les fureurs révolutionnaires se déchaînèrent à Cîteaux d'une façon plus horrible qu'ailleurs. Cîteaux a été non seulement rasé, mais profané, souillé. Moi qui vous ai raconté les gloires de ce sol, je ne vous raconterai pas les ignominies dont il a été témoin.

» L'impiété, le vice, devant de telles ruines, avaient cru Cîteaux mort.

» Mais est-ce que le bien, le grand, le noble, peut mourir? on dit que s'il meurt, sa mort n'est pas la mort, c'est l'attente de la résurrection.

» La Vierge de Cîteaux, que les moines avaient portée aux extrémités du monde, qu'ils avaient placée au haut des églises de leurs trois mille trois cents monastères, sous le ciel froid de la Norvège comme sous le ciel brûlant de la Méditerranée;

au milieu des brumes de l'Irlande et dans les marais de la Pologne, n'avait pas renoncé à cette terre qui avait enfanté tant de miracles en son nom.

» Jésus, que l'histoire nous représente se préparant à sa divine mission par le travail des mains et se faisant ouvrier avant d'évangéliser le monde, Jésus pouvait laisser l'horrible impiété s'acharner pour un temps sur Cîteaux, mais il ne pouvait lui abandonner à jamais cette terre de bénédiction.

» Celui qui fut choisi par la Vierge de Cîteaux et par le Sauveur pour relever Cîteaux en était digne entre tous. L'abbé Rey a été le second fondateur de Cîteaux; il a fait revivre un Cîteaux digne du premier. Ses mains et les mains de ses enfants ont repris l'OEuvre de saint Robert et de saint Bernard. Tout ici est l'ouvrage des enfants de l'abbé Rey comme tout dans l'ancien Cîteaux était l'ouvrage des enfants de saint Robert. Le noble et sanctifiant travail des mains est la base de l'organisation du nouveau Cîteaux comme il l'était de l'ancien.

» L'abbé Rey était seul digne de relever la Vierge de Cîteaux; qui pouvait en effet avoir plus de titres que lui? Tandis que le monde, dans son ignorance, dans sa légèreté, dans son égoïsme, avait jugé que les âmes des délaissés et des abandonnés étaient irrémédiablement vouées au mal et ne pouvaient être relevées, l'humble prêtre avait dit: Dieu dans sa bonté n'a pas permis au mal de s'emparer à jamais d'aucune âme, et encore moins de celle des enfants; toute âme est guérissable; la faute du passé n'empêche pas l'honneur de l'avenir. Aimez l'enfance, enseignez-lui Dieu et le travail, et l'enfance, même coupable, sera sauvée.

» Ce noble langage fut compris. L'abbé Rey se mit à l'œuvre; il disputa au mal l'âme des enfants dont la société ne voulait plus, et ses efforts furent couronnés de succès, et à Oullins commença cette série de victoires sur le mal, qui a valu à la société moderne tant de gens de cœur et d'honneur; mais à Oullins, l'espace manquait; alors la Vierge et son divin Fils donnèrent à l'abbé Rey cette terre bénie; ils lui donnèrent le vaste espace de Cîteaux; vous connaissez l'histoire du nouveau Cîteaux. Si votre Cîteaux s'est ainsi relevé de ses ruines, si les lieux témoins de sa destruction sont aujourd'hui témoins de sa gloire, s'il a revêcu noble et saint, ce n'est pas pour une destinée éphémère, mais pour un avenir long et glorieux. Le but

de l'OEuvre de l'abbé Rey est si haut, si grand! Son succès importe au monde.

» Partout il y a des enfants délaissés, abandonnés, dont un monde égoïste laisse perdre les âmes; partout l'OEuvre de l'abbé Rey est nécessaire. Je rêve pour elle la merveilleuse multiplication de l'ancien Cîteaux; c'est un des besoins du monde moderne. Que le nouveau Cîteaux ait autant de maisons formées à son image que l'ancien Cîteaux en a eu! Cela dépend de vous, mes enfants.

» Si, rentrés dans le monde, vous donnez l'exemple des vertus qui vous ont été enseignées dans cette maison, tout le monde aimera, admirera votre Cîteaux. Des religieux formés à l'école de l'abbé Rey iront à l'est, à l'ouest, au sud, au nord, travailler au relèvement des milliers d'enfants qui comme vous seront sauvés; cela dépend de vous; cela sera, et vous serez gens d'honneur pour vous, pour la gloire de Cîteaux. »

ÉTRANGER

I

Compte rendu de l'enquête complémentaire sur le patronage des libérés.

Dans le Bulletin de juin 1883, notre honorable collègue, M. Proust, a rendu compte de l'enquête sur la libération conditionnelle et, dans une excellente préface, il a indiqué dans quelles circonstances la Société des Prisons avait provoqué cette enquête et envoyé en même temps un questionnaire complémentaire sur le patronage des libérés. Nous nous associons aux réflexions de notre honorable collègue et comme lui nous adressons nos plus sincères et vifs remerciements à nos savants et fidèles correspondants.

Pour faciliter les recherches et éviter les répétitions inutiles, nous rendrons compte de la partie de l'enquête relative au patronage des libérés dans la même forme déjà employée par notre honorable collègue pour la libération conditionnelle. Notre compte rendu sera donc divisé en deux parties : la première comprendra les réponses de nos correspondants faites question par question, la seconde contiendra les réponses de nos correspondants qui, par suite de l'absence de tout patronage, ne pouvaient répondre d'une façon spéciale aux questions qui leur étaient posées.

PREMIÈRE PARTIE

Première question.

Comment le patronage est-il constitué dans votre pays ? Sous la direction du Gouvernement, avec un simple concours de sa part, ou indépendamment de lui ?

ANGLETERRE

1° Le patronage est exercé par des Sociétés particulières, subventionnées par le Gouvernement (M. Murray-Browne).

2° Indépendamment du Gouvernement (M. Howard Vincent).

3° Indépendamment (M. du Cane).

4° Par une Société volontaire, avec le concours du Gouvernement et des autorités de provinces (M. Verney).

HOLLANDE

1° Indépendamment du Gouvernement (M. Ploos van Amstel.)

2° Le patronage officiel réglé par la loi n'existe pas dans les Pays-Bas. Il y a pourtant une Société pour l'amélioration morale des détenus, fondée en 1828, reconnue par le Gouvernement. Les membres ont la faculté de visiter les condamnés même dans les cellules. Cette Société est tout à fait indépendante du Gouvernement ; elle ne reçoit aucune subvention et elle n'est pas riche. Ses revenus consistent dans les cotisations annuelles de ses membres, et les revenus des legs qu'elle a reçus de temps en temps. C'est la seule institution qui s'intéresse aux détenus ; elle a des sections dans les principales villes du royaume (M. Bouvin).

SUISSE

Il est organisé par des Sociétés libres, mais dans certains cantons l'Etat accorde à ces dernières des subventions annuelles et les consulte chaque fois qu'il s'agit de trouver un surveillant pour un détenu proposé pour la libération provisoire (M. le Dr Guillaume).

ALLEMAGNE

Le patronage est constitué en Prusse comme affaire privée. Le Gouvernement favorise les Sociétés de patronage par le concours de ses employés (M. Illing).

ALSACE-LORRAINE

Il y a en Alsace-Lorraine une Société privée pour venir en aide aux plus jeunes libérés et les placer (M. Ploos van Amstel).

DANEMARK

Les Sociétés de patronage se constituent avec le concours du Gouvernement qui donne des subventions, mais les Sociétés gardent leur indépendance (M. **Stuckenberg**).

SUÈDE

Le patronage des libérés s'exerce en Suède par treize Sociétés de patronage privées. Elles sont indépendantes du Gouvernement (M. **D'Olivecrona**).

NORVÈGE

Les libérés qui sortent des établissements destinés aux condamnés aux travaux forcés sont rapatriés et pourvus des vêtements nécessaires aux frais de l'État. Les Sociétés de patronage prennent soin des libérés comme elles l'entendent, elles sont complètement indépendantes du Gouvernement (M. **Birch Reichenwald**).

Deuxième question.

Dans le cas où le Gouvernement donne des subventions, les donne-t-il d'après une base déterminée, par exemple proportionnellement au nombre des individus patronnés ?

ANGLETERRE

1° M. **Murray-Browne** nous renvoie pour les 2^{me}, 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} questions aux pages 5 et 7 de sa brochure qui a pour titre : *Suggestions on the formation of discharged prisoners' aid societies*. Nous résumons son opinion sous la cinquième question.

2° Reçoivent des subventions, à peu près £ 3 st. par chaque libéré conditionnel (M. **Howard Vincent**).

3° Aux individus (M. **du Cane**).

4° Oui (M. **Verney**).

HOLLANDE

Le Gouvernement de mon pays ne donne pas de subventions (M. **Ploos Van Amstel**).

SUISSE

La subvention consiste en une somme fixe inscrite ou non au budget et qui au besoin est augmentée (M. le Dr **Guillaume**).

ALLEMAGNE

Le Gouvernement donne des subventions non d'après une base déterminée mais selon les circonstances (M. **Iling**).

DANEMARK

Les subventions ne sont pas données d'après une base déterminée; toutefois le Gouvernement a égard au nombre des patronnés (M. **Stuckenberg**).

SUÈDE

La Société de patronage de Stockholm, dont j'ai l'honneur d'être le président, a reçu pendant deux ans une subvention de 2,000 couronnes. J'ignore si les autres Sociétés ont reçu une subvention pareille du Gouvernement (M. **d'Olivecrona**).

Troisième question.

Donne-t-il à toutes les Sociétés de patronage ou est-il libre de ne donner qu'à quelques-unes ?

ANGLETERRE

1° A toute Société approuvée (M. **Du Cane**).

2° A toutes (M. **Verney**).

SUISSE

Il n'existe qu'une seule Société de patronage dans les cantons où une association semblable s'est organisée (M. le Dr **Guillaume**).

DANEMARK

Le Gouvernement est libre de ne donner qu'à quelques-unes (M. **Stuckenberg**).

SUÈDE

Absolument libre (M. **d'Olivecrona**).

NORVÈGE

Le Gouvernement n'accorde des subventions qu'aux trois Sociétés de patronage établies à Christiania, Bergen et Thronheim, où sont situés les établissements pour les condamnés aux travaux forcés. Les subventions sont accordées, partie sous la forme d'une somme annuelle, partie sous celle d'une certaine allocation par chaque libéré (M. **Birch Reichenwald**).

Quatrième question.

Le pécule amassé dans la prison par les libérés est-il remis directement par l'administration aux Sociétés de patronage ?

ANGLETERRE

1° Les libérés conditionnels reçoivent leurs gratifications des Sociétés de patronage, qui, à leur tour, sont remboursées par le ministère de l'intérieur (M. **Howard Vincent**).

2° Oui (M. **Du Cane**).

3° Le pécule est généralement remis à la Société (M. **Verney**).

HOLLANDE

1° Le pécule amassé dans la prison est remis soit aux libérés en quittant la prison, soit au bourgmestre de la commune où le libéré se rend après sa libération (M. **Ploos Van Amstel**).

2° Non (M. **Bouvin**).

SUISSE

Oui. Lorsqu'il s'agit d'un détenu libéré provisoirement, le pécule du détenu est envoyé au surveillant qui doit être son tuteur (M. le D^r **Guillaume**).

ALLEMAGNE

Le pécule des libérés n'est pas remis aux Sociétés de patronage, mais — excepté les bagatelles — aux autorités locales (M. **Illing**).

DANEMARK

La rente du pécule amassé dans les prisons par les détenus est distribuée aux Sociétés de patronage par l'Administration

générale des prisons. En 1881, la rente a été de 685 couronnes (M. **Stuckenberg**).

SUÈDE

Non. Le pécule est remis au gouverneur de la province où le libéré doit établir son domicile (M. **d'Olivecrona**).

NORVÈGE

Les détenus ne gagnent pas d'argent (M. **Birch Reichenwald**).

Cinquième question.

Quel est le chiffre total des allocations consacrées par l'État aux sociétés de patronage ?

ANGLETERRE

1° Le Gouvernement accorde une somme de 4,000 £ (100,000) fr. Cette somme est répartie entre les différentes prisons suivant leur importance. La Société de patronage choisit les détenus qui méritent des secours, et ce sur les indications et les recommandations des chefs de la prison. Les fonds sont avancés par la Société de patronage, ils sont remboursés en totalité, si la moyenne des secours n'a pas dépassé 2 £ (50 fr.) par détenu, jusqu'à l'épuisement de la somme allouée à la prison. Ce remboursement toutefois ne peut jamais excéder la somme égale à celle que la Société de patronage reçoit par souscriptions ou dons particuliers. Autrement dit le Gouvernement double le total des souscriptions qu'une Société peut obtenir, autant, bien entendu, que le permet la fraction des 4,000 livres allouée à la prison.

Le système des stages progressifs établi par la Commission des prisons permet à chaque détenu de gagner par sa bonne conduite de petites sommes, appelées gratifications, ne dépassant par 10 sh. (12 fr. 50 c.). L'expérience a démontré qu'il y avait inconvénient à remettre directement ces sommes aux libérés. Aussi le Gouvernement désire qu'elles soient payées par l'intermédiaire des Sociétés de patronage (circulaire, mars 1880).

Les convicts, les individus condamnés à la servitude pénale (*penal servitude*) et qui subissent leurs peines dans les grandes prisons de Chatham, Dartmoor, etc., peuvent gagner des gratifications

s'élevant à 5 £ (125 francs) et plus. Une partie de ces gratifications n'est payée que si le libéré est patronné par une Société; il serait donc désirable qu'il y eût une Société là où le libéré se retire après sa libération, — Société qui recevrait le pécule et l'administrerait au mieux des intérêts du libéré (M. **Murray-Browné**).

2° Peut-être 10,000 £ par an (M. **Du Cane**).

HOLLANDE

Rien (M. **Bouvin**).

SUISSE

Les allocations annuelles varient suivant les cantons. A Neuchâtel l'allocation est de 500 francs, à Zurich, 400 francs, etc. (M. le D^r **Guillaume**).

ALLEMAGNE

Le chiffre total des allocations n'excède pas la somme de 3,000 marks par an (M. **Illing**).

DANEMARK

En 1881, les subventions données par l'État se sont élevées à 1,100 couronnes, sans compter les 685 couronnes dont il vient d'être question (M. **Stuckenberg**).

SUÈDE

Inconnu (M. **d'Olivecrona**).

NORVÈGE

2,400 kr. par an et 8 kr. par chaque libéré sortant des établissements affectés aux condamnés aux travaux forcés (M. **Birch Reichenwald**).

Sixième question.

Combien y a-t-il dans votre pays de sociétés de patronage et quel est approximativement le nombre des libérés qu'elles secourent chaque année et le chiffre de leur dépense annuelle?

ANGLETERRE

Il y a 61 Sociétés de patronage et 65 prisons locales en Angleterre et dans le pays de Galles. A l'exception de 7 prisons

dont 6 sont de petites prisons, toutes ont des moyens plus ou moins satisfaisants de secourir les prisonniers à leur libération. Les prisons de convicts ont toutes des Sociétés de patronage. J'espère que dans un temps relativement court les libérés sortant des prisons locales seront secourus. Il n'est pas possible d'évaluer exactement les dépenses totales des Sociétés de patronage, pas plus que le nombre des libérés patronnés. Ce dernier chiffre est de beaucoup inférieur au chiffre des libérations; un grand nombre de libérés, presque tous ceux qui ont été condamnés pour ivresse ou rixes, trouvent de l'ouvrage sans difficulté à leur libération, d'autres ont des amis qui leur viennent en aide. La Société de patronage n'est utile qu'à ceux qui sont seuls (M. **Murray-Browne**).

HOLLANDE

1° Il n'y a dans les Pays-Bas qu'une seule Société de patronage, mais la Société de patronage néerlandaise pour l'amélioration morale des condamnés est composée de plusieurs sections dans les villes principales et de membres correspondants (M. **Ploos van Amstel**).

2° Le chiffre des patronnés m'est inconnu, la dépense annuelle de la Société est de 12,000 florins (M. **Bouvin**).

SUISSE

Il existe 13 Sociétés en Suisse (M. le D^r **Guillaume**).

ALLEMAGNE

Le nombre des Sociétés de patronage était de 103 en 1879; le nombre actuel n'est pas connu, il va en augmentant.

Le nombre des patronnés et le chiffre des dépenses annuelles des Sociétés ne sont pas connus (M. **Illing**).

ALSACE-LORRAINE

Il n'y a qu'une Société (M. **Mayr**).

DANEMARK

Il y a en Danemark 5 Sociétés de patronage. Le nombre des libérés patronnés en 1881 a été de 678 et les dépenses se sont élevées à 17,265 couronnes, y compris les frais de l'asile

des femmes libérées à Copenhague, 1,896 couronnes (M. **Stucken-berg**).

SUÈDE

Il y en a treize, Le nombre des libérés qu'elles secourent varie d'une année à l'autre. La Société de patronage de Stockholm a donné en 1880 des secours à 22, en 1881 à 20 et en 1882 à 26 individus (M. **d'Olivecrona**).

NORVÈGE

D'après le dernier rapport, les Sociétés de patronage sont au nombre de quatre, mais on s'occupe d'en créer de nouvelles. On en connaît pas le nombre total des libérés patronnés ni le chiffre de la dépense annuelle des Sociétés de patronage (M. **Birch Reichenwald**).

Septième question.

A l'aide de quels procédés le patronage s'opère-t-il ?

ANGLETERRE

1° Les Sociétés emploient des agents, elles en ont dans toutes les villes de leur comté ; ce sont souvent des personnes ayant d'autres emplois, auxquels s'ajoute l'assistance à donner aux libérés suivant les instructions du comité et du secrétaire de la Société. Beaucoup de ces agents ne reçoivent pas d'appointements, seulement leurs dépenses leur sont remboursées. A défaut d'agents, les Sociétés se mettent en relation avec une Société charitable, ou un membre du clergé, ou bien encore elles ont recours à l'aide de la police ; ceci peut paraître étrange, mais ce dernier intermédiaire est un des meilleurs et des plus sincèrement charitables.

Pour les femmes, les Sociétés ont presque toujours des asiles, ou se servent d'institutions déjà existantes, pour les recevoir à leur libération. Beaucoup de Sociétés ont un comité de dames qui s'occupent spécialement des femmes (M. **Murray-Browne**).

2° En fournissant au libéré conditionnel les moyens de gagner sa vie, soit dans le commerce, soit dans un emploi, soit en l'envoyant aux colonies pourvu du nécessaire. (M. **Howard Vincent**).

HOLLANDE

1° Les membres de ces sections et les membres correspondants s'intéressent aux libérés et leur fournissent les vêtements, les outils, etc., dont ils ont besoin, ou bien de l'argent. Quand les libérés veulent émigrer, ils leur prêtent le nécessaire, ce qui arrive rarement. Les cotisations des membres de la Société, les legs et les dons couvrent les dépenses de cette œuvre de charité (M. **Ploos van Amstel**).

2° On secourt les libérés principalement en leur donnant du travail. Pourtant ils sont souvent si pauvres qu'il est nécessaire de leur donner des vêtements, de payer leur loyer, etc. (M. **Bouvin**).

SUISSE

La direction d'une prison est en relation avec le comité de la Société de patronage, elle avertit ce dernier en temps opportun de la libération prochaine d'un détenu et lui envoie un rapport (voir le modèle *Bulletin de la Société des Prisons*, novembre 1883, page 868), dans lequel se trouvent les renseignements susceptibles de guider le comité dans les démarches qu'il fera pour venir en aide au libéré, soit pour lui procurer du travail, soit pour le rapatrier s'il est étranger, soit pour lui faciliter l'émigration, s'il désire quitter le pays. Lorsqu'il s'agit de détenus condamnés à des peines correctionnelles, c'est-à-dire de courte durée, la Société de patronage se borne, dans la plupart des cas, à accorder aux libérés un viatique et, si cela est nécessaire, des vêtements décentes qui leur permettent de rentrer dans leur lieu d'origine et de se présenter convenablement devant les personnes qui pourraient leur donner de l'occupation (M. **le D^r Guillaume**).

ALLEMAGNE

Chaque Société a son règlement. Le procédé est très simple : les membres des sociétés versent une cotisation et autant que possible procurent du travail aux patronnés, les surveillent, leur donnent des outils, des vêtements, etc. (M. **Illing**).

ALSACE-LORRAINE

Principalement en plaçant les libérés comme apprentis chez les maîtres-ouvriers (M. **Mayr**).

DANEMARK

Les Sociétés procurent du travail, elles donnent des vêtements, des outils, de l'argent, soit pour rapatrier, soit pour d'autres motifs, mais de très petites sommes seulement (M. **Stucken-berg**).

SUÈDE

En leur procurant du travail, des vêtements, des chaussures, ou en leur donnant des secours qui leur permettent d'aller gagner leur vie dans un autre pays, en Amérique par exemple. (M. **d'Olivecrona**).

NORVÈGE

Le but des Sociétés est de chercher à prévenir les rechutes et à faciliter aux libérés leur retour au bien. On donne des secours en argent, des vêtements, des outils, etc. et on cherche à leur procurer du travail (M. **Birch Reichenwald**).

Huitième question.

L'usage des asiles provisoires doit-il être recommandé?

ANGLETERRE

1° Je pense que cette question se rapporte à ce que nous appelons en Angleterre « Maisons pour les prisonniers libérés ». Pour les femmes, ces asiles semblent généralement nécessaires. Quant aux hommes, ma propre opinion leur est défavorable. Il n'y en a guère plus de deux, au plus trois, en Angleterre (M. **Murray-Browne**).

2° Oui, si l'asile est un établissement en règle; il est cependant important de ne pas réunir un grand nombre de vieux forçats et de les laisser ensemble pendant quelque temps. Il est préférable de les séparer le plus tôt possible après leur libération (M. **Howard Vincent**).

3° Oui, dans les cas exceptionnels (M. **Verney**).

HOLLANDE

1° Quant à moi, je ne puis recommander les asiles provisoires; je crains qu'ils ne favorisent la paresse et la propagation du mal et qu'ils ne rendent mécontents ceux qui s'efforcent avec peine de gagner leur vie (M. **Ploos Van Amstel**).

2° Nous n'en avons pas ici l'expérience, pourtant je n'oserais pas les recommander. Dans ces asiles on trouverait des réunions de libérés, qui, au moins je le crains, dégénéraient bientôt en réunions de malfaiteurs. En outre, les délinquants craindraient moins les conséquences du mal qu'ils commettent que maintenant (M. **Bouvin**).

SUISSE

Il n'existe en Suisse des asiles que pour les femmes qui sortent de prison. Ces asiles, qui reçoivent également des femmes qui renoncent à la prostitution, rendent d'éminents services. Ces femmes sont occupées utilement dans ces établissements et on leur cherche pendant leur séjour dans l'asile une place convenable soit dans une famille, soit dans un magasin où elles sont occupées en qualité de domestiques, lingères, etc. (M. le D^r **Guillaume**).

ALLEMAGNE

Les asiles provisoires ne peuvent être assez recommandés; ils sont le complément nécessaire des Sociétés de patronage et font beaucoup de bien surtout pour les filles prostituées qu'ils sauvent souvent en leur donnant la possibilité de rentrer dans leurs familles ou en les plaçant après un certain temps de bonne conduite dans l'asile (M. **Illing**).

ALSACE-LORRAINE

Oui (M. **Mayr**).

DANEMARK

Il y a à Copenhague un asile pour les femmes qui semble très utile. L'utilité d'un asile pour hommes est problématique. Il est bon de remarquer que les sociétés viennent principalement en aide aux libérés des maisons centrales; ceux des prisons locales ne sont assistés qu'exceptionnellement (M. **Stucken-berg**).

SUÈDE

Oui. Il existe à Stockholm un asile provisoire, fondé par M. Johansson sous le nom de « Hem för Eländä » (Asile de la misère). Cet asile, fort bien tenu, a été un véritable bienfait pour les libérés sortis des prisons de la ville de Stockholm (M. **d'Olivecrona**).

NORWÈGE

N'ayant jusqu'à présent fait usage d'asiles provisoires que sur une échelle relativement très petite, on n'a nulle expérience certaine de l'utilité de tels asiles (M. **Birch Reichenwald**).

DEUXIÈME PARTIE

Réponses de nos correspondants qui, par suite de l'absence de tout patronage, ne pouvaient répondre d'une façon spéciale aux questions qui leur étaient posées.

BELGIQUE

1° Le patronage des condamnés libérés a été organisé en Belgique par arrêté du 14 décembre 1848. Les comités fonctionnaient par canton de justice de paix, sous la présidence du juge de paix. Les membres étaient choisis par le département de la justice parmi les personnes notables et bienfaitantes du canton. Tous les condamnés libérés des maisons centrales étaient admis au patronage sur leur demande. Les ressources des comités se composaient du montant des masses de sortie, du produit des masses des condamnés décédés dans les maisons centrales, du produit des amendes et retenues sur les masses, des subsides de l'État, des provinces, des communes et des bureaux de bienfaisance, des dons volontaires.

Cette institution après plusieurs années de fonctionnement a sombré. Il ne reste plus guère de comités en activité.

Le budget de la justice continue à porter un crédit de 14,000 francs pour le patronage. Il est distribué entre les maisons centrales et les maisons de réforme et de bienfaisance pour les jeunes délinquants.

On peut donc affirmer que le patronage fait réellement défaut en Belgique. Nous n'avons pas non plus dans notre pays des associations particulières s'occupant sérieusement du patronage (M. **Berden**).

2° La Belgique sous ce rapport est égale à zéro, et pour rendre sa pensée d'une façon plus énergique et plus expressive, notre correspondant ajoute : Belgique = 0 (M. **Boens**).

ÉTATS-UNIS

Dans nos pays neufs, la société ne réclame pas encore autant de protection. L'hiver dernier on a présenté un projet de loi dans le but de créer une sorte d'agence de secours pour les libérés qui ont besoin de quelque aide. Le projet n'a pas eu de suite, l'utilité d'une œuvre de ce genre n'étant pas suffisamment démontrée (M. **Randall**, — *Michigan*).

II

École de réforme pour les jeunes garçons délinquants de l'État de New-Jersey (Etats-Unis d'Amérique).

C'est en 1865 qu'a été décidé l'établissement d'une ferme école pour les jeunes délinquants de 8 à 16 ans de l'État de New-Jersey. Cette maison est située dans le comté de Middlesex et contient 490 acres de terre cultivable. L'inauguration a eu lieu le 6 juillet 1867, et le nombre moyen des élèves détenus s'élève à environ 270.

Les enfants font dans la maison un séjour d'au moins une année, on les place ensuite chez les particuliers si leur éducation scolaire et agricole est suffisamment avancée. Pendant tout le temps de leur minorité ils sont l'objet d'une surveillance spéciale.

Peuvent être admis dans cette école de réforme :

1° Les enfants de 8 à 16 ans prévenus de crimes autres que celui de meurtre, et ce sur ordre de la cour et avec le consentement des parents ;

2° Les délinquants de moins de 16 ans qui ne sont pas condamnés et que le magistrat chargé des premières investigations estime devoir être dirigés sur une maison de réforme ;

3° Le mineur de 16 ans que les parents ne peuvent maîtriser ; mais dans ce cas il faut une plainte préalable au magistrat qui autorise ou refuse l'internement ;

4° Ceux des condamnés âgés de moins de 16 ans qui, sur demande des parents ou amis, sont jugés dignes par le magistrat de recevoir l'éducation correctionnelle.

Les fermiers et les industriels peuvent, dans certaines conditions, prendre des ouvriers dans l'établissement.

Au 31 octobre 1881, l'école renfermait 266 enfants; au cours de l'année 153 étaient retirés; soit pour 1882 un mouvement de 419 détenus. Au 31 octobre 1882, date du dernier compte, 322 jeunes garçons étaient présents.

Les dépenses de l'année qui sont couvertes par ces subventions et le produit du travail des détenus, s'élevèrent à 49,139 dollars. Il restait en caisse 192 dollars 25.

III

École industrielle pour jeunes filles de l'État de New-Jersey (États-Unis d'Amérique).

Le rapport annuel des « Trustees » pour l'exercice prenant fin au 13 novembre 1882, nous fait connaître que l'école renfermait vingt-cinq jeunes filles au commencement de l'année fiscale, que vingt étaient entrées en 1882, que six étaient sorties, soit un mouvement de population de cinquante et une personnes. Au moment du compte, trente et une jeunes filles étaient présentes, leur âge variait entre 13 ans 1/2 et 14 ans 1/2.

Durant ce dernier exercice le travail de couture à donner aux détenus n'avait pas été très abondant, et on avait dû par suite, pour occuper le temps, prolonger la durée des classes.

En dehors des travaux à l'aiguille, on apprend aux jeunes filles à faire la cuisine et à conduire une buanderie, de telle sorte que le casement des recluses est assez facile lorsqu'arrive l'heure de la sortie. Les renseignements fournis sur la conduite en dehors de l'établissement sont assez favorables, pourtant quelques jeunes filles n'avaient pas voulu rester dans les familles qui les avaient accueillies.

La santé générale est bonne.

Le bilan s'établit de la façon suivante: aux recettes \$ 7.133,25, en comprenant le travail des enfants. On avait dépensé dans l'année \$ 6.151,72. Donc en caisse au 13 novembre \$ 981,55.

SÉANCE

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

DU 12 MARS 1884

Présidence de M. BÉTOLAUD, président.

SOMMAIRE. — Procès-verbal. — Membres nouveaux. — Ouvrages offerts à la Société. — Communication du Conseil de Direction relative à la date des séances générales. — Adoption par l'Assemblée de la proposition du Conseil de Direction. — Rapport de la Commission des Comptes pour l'exercice 1883-1884. — Rapport complémentaire de M. Fernand Desportes sur la Récidive. — Observations de MM. le Dr Lunier, Lajoie, pasteur Arboux, Fernand Desportes.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

M. QUÉRENET, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier dernier qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, depuis votre dernière séance, le Conseil de Direction a admis comme MEMBRES TITULAIRES :

LE COMITÉ DE LÉGISLATION ÉTRANGÈRE, au Ministère de la Justice ;

M^{me} CAHEN, présidente de la Maison israélite de refuge pour l'enfance de Paris ;

M. LALLEMAND, avocat à la Cour d'appel de Paris.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre la liste des ouvrages récemment offerts à la Société générale des Prisons :

Le Convict, son châtement, ce qu'il devrait être et ce qu'il est, par M. RICHARD VAUX, de *Philadelphie*, offert par l'auteur ;